

C. Développements sur la scène nationale

Mesures prises récemment par les provinces

- *L'ouverture du secteur des valeurs mobilières*

Le modèle québécois

- *L'administration prudente des portefeuilles*
- *L'établissement de réseaux de vente d'assurance*
- *Les liens commerciaux en aval*

L'égalité de traitement

7. Plusieurs provinces, notamment l'Ontario, le Québec, la Colombie-Britannique et le Nouveau-Bunswick, ont mis à jour leurs lois touchant les sociétés de fiducie et de prêt et les compagnies d'assurance. Ces mesures ont déjà incité certaines institutions à abandonner leur charte fédérale au profit d'une charte provinciale. Récemment, d'importantes sociétés de fiducie ont indiqué qu'elles envisageaient de faire de même. L'éventail des possibilités se retrécit donc rapidement au niveau de l'intervention législative fédérale. Tout autre retard important aura pour effet de retrécir le champ réglementé au niveau fédéral, particulièrement dans le secteur des sociétés de fiducie.

Nouvelles initiatives dans le domaine de l'assurance

- *La protection des consommateurs*
- *Normes de capital minimum*

8. Le comité félicite l'Association canadienne des compagnies d'assurance de personnes (ACCAP) d'avoir créé un plan de protection du consommateur et d'avoir élaboré la formule de sondage relative au montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent qui régit l'adhésion à son plan. Le comité souligne en outre que cette initiative représente un pas important vers la création d'un marché national de l'assurance.

Initiatives d'harmonisation des politiques

9. Le comité se félicite de l'initiative des provinces de mettre sur pied une Conférence des ministres responsables des institutions financières. Pour que la Conférence soit efficace, le ministre fédéral devra y assister à titre de membre à part entière.